

Communiqué



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

Aux agents autorisés des catégories suivantes
Emballeur
Producteur-emballeur
Producteur qui emballe seulement sa production
Association des emballeurs de pommes du Québec

24 avril 2008

Objet : Adhésion à Aliments du Québec

Madame, Monsieur,

Lorsque vous complétez votre demande annuelle pour devenir agent autorisé, vous nous faites parvenir en même temps un chèque nécessaire à votre adhésion à Aliments du Québec, tel que prévu à la Convention de mise en marché.

En devenant membre d'Aliments du Québec, votre nom se retrouve sur leur site Internet. Nous vous invitons à visiter leur site et par la même occasion mettre à jour votre fiche en y ajoutant différents renseignements, tels que votre site Internet, vos marques de commerce, les formats utilisés et ajouter, s'il y a lieu, les produits que vous transformez. Cette mise à jour vous donnera une autre visibilité en tant qu'entreprise du Québec.

Nous vous encourageons à vous rendre sur le site d'Aliments du Québec à l'adresse suivante : www.alimentsduquebec.com

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 450-679-0540 poste 8312.

Diane Allie
Agente d'information
Fédération des producteurs de pommes du Québec